

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**LA RÉSERVATION** d'un chaton est possible à partir de 3 semaines après la naissance. La cession fait l'objet d'un contrat de réservation. Ce contrat formalise la réservation par le versement de **450\* € euros** d'acompte.

- Si le futur propriétaire se désiste de la vente l'acompte ne sera en aucun cas restitué.
- Si le vendeur doit annuler la vente pour x raison, cette somme sera intégralement restituée à l'acheteur.

**PAIEMENT** : La fin du règlement se fait, dernier délais, le jour de la vente du chaton (si par virement, chèque ou paypal il faudra anticiper quelques jours plus tôt).

**LIVRAISON**: Possibilité de livraison dans toute la France par nos soins, en contre partie de frais de déplacement (essence, autoroute, frais de train etc...) qui se rajoutent à la valeur du chaton. Ainsi qu'un dédommagement à convenir en fonction du temps de trajet et des commodités de transport.

**LE JOUR DU DÉPART** (Le départ du chaton peut se faire à partir de 3 mois)

**Le chaton est délivré avec:**

- Son carnet de santé
- Carte d'identification Icad
- Attestation de vente
- Copies des Pedigree des parents
- Copie de la déclaration de saillie naissance du LOOF
- Certificat du vétérinaire de bonne santé
- Pedigree (ou sera envoyé par la poste dès réception)
- Tests génétiques des parents + échographies
- Kit chaton

**LA BISCOONERIE**

Chloé BOUILLÉ

86190 VOUILLE

chloebouille@gmail.com

06 62 71 85 30

www.labiscoonerie.fr

N° SIRET : 981 578 271 000 18

**LA STÉRILISATION est obligatoire pour un chat vendue en compagnie.**

Vous avez le choix entre deux options :

- ☐ 1/ Faite par les soins de l'éleveur avant le départ de l'élevage cela environ une semaine après le rappel de vaccination à trois mois.
- ☐ 2/ L'adoptant s'engage à le faire dans la première année du chaton et de ne surtout pas faire de saillie ou le laisser sortir tant que ce ne sera pas fait.

Le chaton reste la propriété de l'éleveur jusqu'à son départ.

Bien que l'éleveur fasse au mieux pour vous vendre un chaton en parfaite santé et correspondants au standard de la race, il n'est pas responsable de la possible évolution du chaton au fil du temps : gabarit/ couleur / maladies...

**Si votre vétérinaire détecte chez votre chaton une des maladies ci-dessous la vente peut être annulée pour vice rédhibitoire.**

**Délais fixés par décret n°90-572 du 28.06.1990**

- Leucopénie infectieuse : 5 jours -Felv ou leucose : **15 jours**
- FIV -Pif : **21 jours** passer ce délais au niveau de la loi l'éleveur n'est pas responsable
- En cas de décès de l'animal dans les **10 jours** après la livraison, un autre chaton sera donné selon les naissances de disponibles.

Le futur acquéreur garantit qu'il n'est pas un intermédiaire, d'un tiers quel qu'il soit. Pour le chaton de reproduction, l'animal ne devra pas vivre en cage et ne devra pas être revendu à un autre éleveur sans avoir l'accord de la Chatterie de la Biscoonerie.

Signature de l'acquéreur

Signature de l'éleveur

